



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2006 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 19 décembre 2006 au Centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois, à la suite de la publication de l'avis requis par l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Lors de cette séance, sont présents :

- ∞ Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- ∞ Madame la conseillère Brigitte Asselin
- ∞ Messieurs les conseillers Gaétan Aubé, Paul Laflamme, Chico Levy, Gaétan Ménard et Michel St-Louis

Le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-580-06	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'ouvrir la séance à compter de 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

12-581-06	Adoption de l'ordre du jour
------------------	------------------------------------

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Paul Laflamme

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

- | | |
|-----------|-----------------------------|
| 12-580-06 | Ouverture de la séance |
| 12-581-06 | Adoption de l'ordre du jour |

2. Certificats de crédits

3. Administration et greffe

- | | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 12-582-06 | Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2007, 2008 et 2009 |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|

4. **Dépôt d'un document**
5. **Période de questions allouée aux membres du conseil**
6. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
7. **Levée de la séance**

12-583-06 Levée de la séance

2. **CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la résolution 12-582-06.

Le 19 décembre 2006,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. **ADMINISTRATION ET GREFFE**

12-582-06	Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2007, 2008 et 2009
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2007, 2008 et 2009 dont copie est jointe en annexe A.

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal francophone (Première Édition) et dans un journal anglophone (Your Local Journal) pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance spéciale attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe B.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Chico Levy	Aucune question n'est posée
Gaëtan Ménard	
Michel Saint-Louis	
Brigitte Asselin	
Gaëtan Aubé	
Paul Laflamme	
Paul Carzoli	

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les huit (8) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Aucune question n'est posée	

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-583-06	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Michel St-Louis

De lever la présente séance. Il est 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (20 929) des archives municipales.

Paul Carzoli,
Maire

Nathaly Rayneault, avocate - MPA
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

NR/cm